Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Communautaire

-ooOoo---

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 22 septembre 2026, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 16 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEPAEUW Didier, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, GAQUÈRE Raymond, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, ALLOUCHERIE Sandrine, ANTKOWIAK Corinne, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, PRUVOST Stéphanie, BERTOUX Maryse, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, BRÉHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CLERBOUT Jacqueline, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DERAMAUX Martine, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Bruno, DUBOIS Carole, DUCROCQ Alain, DUHAUT Mickael, DUMUR Lucile, ÉLAZOUZI Hakim, ÉRALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FLAHAUT Karine, FRAPPÉ Thierry, GAROT Line, GAUTIER Odile, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERTOGH Chloé, HEUGUE Éric, CARLIER Marie-Ange, HUCHETTE Clément, KWARTNIK Pierre, LECOMTE Alexis, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISEL Peggy, MAESEELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉREIRA Fabrice, PHILIPPE Danièle, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROUSSEL Bruno, SCALONE Jean-Pascal, SÉBERT Géraldine, SWITALSKI Jacques, TAVERNIER Delphine, THIRY Steven, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, FOUCAULT Grégory donne procuration à STACH Grégory, PETIT Céline donne procuration à MARIINI Laëtitia, COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, CRESPEL Bérengère donne procuration à MAHAUT Jurgen, DA SILVA Franck donne procuration à LECLERCQ Odile, DEBAS Gregory donne procuration à DE CARRION Alain, DESCAMPS Nicolas donne procuration à LOISEL Peggy, DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, LECOCQ Bernadette donne procuration à BARROIS Alain, LEMATTRE Florence donne procuration à BOSSART Steve, RENAUT Cédric donne procuration à MAESEELE Alexandre, SGARD Alain donne procuration à MACKE Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, PÉDRINI Lélio, PICQUE Arnaud, PRÉVOST Denis, TRACHÉ Bruno, WILLEMAND Isabelle, YVAIN Dominique

Monsieur PATOUX Gauthier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026/CC162

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
22 septembre 2026

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT

STRATEGIE RELATIVE AUX FRELONS A PATTES JAUNES - APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Protéger les habitants des risques naturels et technologiques.

Dans le cadre de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'est engagée depuis 2024 dans la lutte contre le frelon à pattes jaunes par la distribution de pièges à ses 100 communes.

Celui-ci, arrivé en 2004, a colonisé en quelques années l'ensemble du territoire français.

Afin de limiter son développement et de diminuer les impacts de sa présence sur les ruchers et sur la biodiversité, l'État et la Région Hauts-de-France ont développé des plans d'actions à l'échelle nationale et régionale.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane souhaite mettre en œuvre une stratégie de lutte contre le frelon à pattes jaunes à l'échelle de son territoire.

Cette stratégie repose sur 4 axes :
- communiquer sur l'espèce et informer la population
- capitaliser et bancariser les informations et les connaissances
- mettre en place des actions permettant de contenir le développement de l'espèce
- soutenir les actions mises en place par les apiculteurs

Ces 4 axes se déclinent en 15 actions, qui peuvent être menées chaque année tant que la lutte contre le frelon à pattes jaunes est nécessaire sur le territoire.

Ces actions seront mises en œuvre pour un montant direct estimé à 16 000 € HT par an (coût des prestations externalisées), et avec une forte mobilisation des Services Restauration des Milieux naturels et Prévention et Gestion des Risques.

Une recherche de financements (Fonds verts, FEDER…) sera menée en continu, pour l'ensemble du plan d'actions et/ou pour chaque action.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la stratégie de lutte contre le frelon à pattes jaunes et son enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 16 000 € HT par an, selon les modalités détaillées dans le document ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la stratégie de lutte contre le frelon à pattes jaunes et son enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 16 000 € HT par an, selon les modalités détaillées dans les documents ci-annexés.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 25 SEP. 2026

Et de la publication le : 25 SEP. 2026
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY – LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POIRÉ Laurent

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY – LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POIRÉ Laurent

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

PLAN INTERCOMMUNAL D'ACTIONS

RELATIF A LA LUTTE CONTRE LE FRELON

A PATTES JAUNES

C.A. de Béthune Bruay Artois Lys Romane
Direction des Milieux Naturels et des Risques
Hôtel Communautaire
100 avenue de Londres
CS 40548
62411 BETHUNE

SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE 5
CONTEXTE GENERAL 5
Un enjeu sanitaire et environnemental structurant 5
UN CADRE NATIONAL ET REGIONAL STRUCTURE 6
Cadre réglementaire national 6
Plan régional d'actions 6
Bénéfices attendus d'un plan d'actions local 6
OBJECTIFS GENERAUX DU PLAN D'ACTION 7
AXE 1 – Communiquer et informer 9
Action 1.1 : Élaborer un plan de communication annuel 9
Action 1.2 : Sensibiliser les publics à risque (agents territoriaux, professionnels des espaces verts et travaux extérieurs). 10
Action 1.3 : Procédure de signalement et gestion du risque 11
AXE 2 – Capitaliser et bancariser les connaissances 12
Action 2.1 : Former les techniciens restauration des milieux pour devenir référents frelon à pattes jaunes au sein de la CABBALR 12
Action 2.2 : Mettre en place une base de données SIG intercommunale des nids détruits (géolocalisation par les SPV). 13
Action 2.3 : Mettre en place une base de données SIG intercommunale des pièges de printemps 14
AXE 3 – Contenir et limiter le développement du frelon à pattes jaunes 15
Action 3.1 : Organiser le piégeage de printemps et d'automne coordonné et encadré à l'échelle de l'agglomération 15
Action 3.2 : Distribution de pièges 16
Action 3.3 : Surveiller et Sécuriser les sites intercommunaux ouverts au public ... 17
Action 3.4 : Vérifier et valider l'utilisation exclusive de produits insecticides compatibles avec la biodiversité. 18
Action 3.5 : Travailler en concertation avec les EPCI voisins. 19
Action 3.6 : Explorer et tester des solutions techniques innovantes de détection / suivi 20

AXE 4 – Soutenir la filière apicole et les acteurs du territoire 21

Action 4.1 : Accompagner les apiculteurs dans la protection des ruchers (muselières, réduction du stress) 21

Action 4.2 : Organiser des temps d'échanges annuels entre EPCI, communes, apiculteurs, SPV et partenaires 22

Action 4.3 : Rechercher des financements (Fonds verts, Région, Département) pour pérenniser le dispositif 23

PLANIFICATION DES ACTIONS 25

PREVISION BUDGETAIRE 27

PREAMBULE

Le frelon à pattes jaunes (Vespa velutina) constitue une espèce exotique envahissante dont la prolifération est désormais un enjeu majeur pour les collectivités, les acteurs de la biodiversité et la filière apicole. Depuis sa détection en France en 2004, cette espèce a colonisé la quasi-totalité du territoire, avec des conséquences significatives sur la santé des ruches d'abeilles domestiques et, dans certains contextes, la sécurité des personnes.

Face à cette menace, les autorités nationales ont renforcé le cadre réglementaire et stratégique. La **loi n°2025-237 du 14 mars 2025** vise notamment à **endiguer la prolifération du frelon à pattes jaunes et à préserver la filière apicole**, avec la mise en place d'un **plan national de lutte** et sa déclinaison territoriale.

Le présent plan d'actions s'inscrit pleinement dans cette dynamique, en s'appuyant à la fois sur les orientations définies au niveau national, sur les recommandations du **Plan Régional d'Action relatif au frelon à pattes jaunes en région Hauts-de-France.**

CONTEXTE GENERAL

Un enjeu sanitaire et environnemental structurant

Le frelon à pattes jaunes exerce une pression importante sur les populations d'insectes pollinisateurs, dont les abeilles domestiques, qu'il capture pour nourrir ses larves. Cette prédation peut entraîner une **augmentation de la mortalité des abeilles**, une réduction des sorties de butinage, et, à terme, une **baisse des récoltes et des réserves hivernales des ruches** — aggravant des colonies déjà fragilisées par d'autres facteurs (parasites, pesticides, modifications des pratiques agricoles)

Par ailleurs, bien que l'espèce ne soit pas intrinsèquement agressive, la présence de nids à proximité des zones fréquentées (sites publics, sentiers, écoles) peut générer des risques pour la sécurité des personnes si elle n'est pas correctement anticipée et gérée.

Du point de vue environnemental, même si **le frelon à pattes jaunes participe partiellement à la pollinisation**, son impact négatif sur d'autres pollinisateurs essentiels aux écosystèmes est désormais documenté et reconnu comme un enjeu de biodiversité.

UN CADRE NATIONAL ET REGIONAL STRUCTURE

Cadre réglementaire national

Le frelon à pattes jaunes figure sur la **liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes** au niveau de l'Union européenne (règlement (UE) n°1143/2014) ; en France, il est classé espèce exotique envahissante de niveau 2, ce qui interdit formellement son introduction, sa détention ou sa circulation vivante sur le territoire.

La **loi du 14 mars 2025** instaure un **plan national de lutte contre le frelon à pattes jaunes**, avec des objectifs clairs : définir des **orientations nationales, des indicateurs de suivi des actions de surveillance, de prévention, de piégeage et de destruction des nids**, organiser la classification des territoires selon la pression de prédation et les dégâts sur les pollinisateurs, et structurer les financements à mobiliser pour accompagner ces actions.

Ce plan doit être décliné dans chaque département via un **plan départemental de lutte**, élaboré en concertation avec les services de l'État, les collectivités, les acteurs sanitaires, apicoles et environnementaux, et actualisé au minimum tous les ans.

Plan régional d'actions

A l'échelle des Hauts de France, le **Plan Régional d'Action relatif au frelon à pattes jaunes en Hauts-de-France** a été élaboré pour compléter la stratégie nationale en tenant compte des spécificités locales du territoire. Il vise notamment à :

- améliorer la surveillance et la prévention ;
- former et structurer les acteurs locaux ;
- définir des actions adaptées pour limiter l'impact sur la filière apicole, la biodiversité et la santé humaine ;
- harmoniser les pratiques et optimiser l'utilisation des outils de lutte.

Bénéfices attendus d'un plan d'actions local

Si les politiques nationales et régionales instaurent des lignes directrices essentielles, **c'est au niveau local que la majorité des interactions avec l'espèce ont lieu** : signalement, détection des nids, information des usagers, gestion des risques, soutien aux apiculteurs… Pour être efficaces, ces actions doivent être :

- **coordonnées entre les acteurs locaux** (collectivités, apiculteurs, services de secours, associations) ;
- **réactives et adaptées aux spécificités territoriales** (zones rurales, urbaines, équipements publics) ;
- **suivies à l'aide d'outils partagés** (bases de données, SIG, procédures standardisées) ;
- **évaluées régulièrement** afin d'ajuster les modes d'intervention.

Le plan d'actions présenté ci-dessous s'inscrit dans cette logique : il constitue un cadre opérationnel permettant à la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane de structurer ses interventions, de mobiliser l'ensemble des parties prenantes locales, et de s'assurer d'un pilotage efficace et cohérent avec les orientations nationales et régionales.

OBJECTIFS GENERAUX DU PLAN D'ACTION

Dans le cadre des plans d'actions national et régional, et en attendant la mise en place d'une gouvernance départementale coordonnée, il est proposé d'adopter un plan d'actions local structuré autour de **quatre objectifs complémentaires** :

1. **Communiquer sur l'espèce et informer la population** en adaptant les messages selon les publics cibles ;
2. **Capitaliser et bancariser les informations et les connaissances** afin de partager un suivi territorial fiable et exploitable ;
3. **Mettre en place des actions permettant de contenir ou de restreindre le développement de l'espèce** tout en limitant les impacts sur la biodiversité ;
4. **Soutenir les actions mises en place par les apiculteurs** pour préserver la filière apicole.

Ces objectifs sont déclinés en actions opérationnelles (*voir ci-dessous*), couvrant l'ensemble des étapes de la lutte locale : prévention, surveillance, coordination, innovation, et soutien des acteurs de terrain.

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane	**LUTTE CONTRE LE FRELON À PATTES JAUNES** **Plan d'actions intercommunal**

AXE 1 – Communiquer et informer	**Action 1.1 : Élaborer un plan de communication annuel**		
Pilote	**Partenaires**	**Année**	**Montant**
CABBALR	Communes, SPV, apiculteurs, FREDON,	2027 puis chaque année	Impression et graphisme 1500 €HT /an
Objectifs opérationnels	Déployer une communication annuelle structurée pour améliorer la prévention, le signalement et la bonne gestion du risque lié au frelon à pattes jaunes : - Améliorer la reconnaissance du frelon à pattes jaunes et de ses nids par les habitants. - Augmenter le nombre de signalements précoces de nids primaires. - Réduire les comportements à risque (destruction individuelle, usage de produits inadaptés). - Créer une culture territoriale partagée de lutte coordonnée.		
Description détaillée de l'action	- Définir les messages clés (reconnaissance, gestes à éviter, comment signaler, consignes de sécurité). - Produire un kit de communication intercommunal : ◊ Affiches (mairies, équipements publics, déchèteries) ◊ Flyers / encarts bulletin municipal et magasine de l'agglomération ◊ Page web dédiée + FAQ ◊ Publications réseaux sociaux - Prévoir des temps de communication de terrain : ◊ Stands (forums, événements nature) ◊ Interventions ciblées auprès de publics spécifiques - Mettre à jour les supports chaque année selon le retour d'expérience (périodes, zones, messages).		
Planning de mise en œuvre	**De manière annuelle :** **T1 :** conception du plan annuel + création des supports **T1/T2 :** lancement campagne "printemps" (nids primaires / piégeage encadré) **T3 :** campagne "été" (vigilance nids secondaires / sécurité) **T4 :** bilan annuel + ajustements pour l'année suivante		
Indicateurs de suivi	- Nombre de supports produits et diffusés - Nombre de communes/équipements relayant la communication		

AXE 1 – Communiquer et informer	**Action 1.2 : Sensibiliser les publics à risque (agents territoriaux, professionnels des espaces verts et travaux extérieurs).**		
Pilote	**Partenaires**	**Année**	**Montant**
CABBALR	Communes, SPV, apiculteurs, FREDON, GDS	2027 puis chaque année	Formation et impression 2 000 €HT / an
Objectifs opérationnels	Réduire le risque d'exposition et améliorer la capacité de détection et de signalement des publics professionnels exposés. - Améliorer la détection précoce par les agents de terrain. - Harmoniser les pratiques à l'échelle intercommunale.		
Description détaillée de l'action	- Identifier les publics à risque (agents interco/communes, prestataires, entreprises intervenant sur sites publics, entreprise de travaux extérieurs). - Construire un module de sensibilisation "terrain" : ◊ Reconnaître frelon à pattes jaunes / nid primaire / nid secondaire ◊ Comportements à éviter (approche, vibrations, taille de haies…) ◊ Consignes de mise en sécurité (périmètre, arrêt chantier, balisage) ◊ Procédure de signalement interne - Proposer des sessions de formations / sensibilisation annuelles - Diffuser des fiches réflexes simples (1 page) : ◊ "Que faire en cas de suspicion de nid ?" ◊ "Numéros / contacts / QR code signalement" - Intégrer la sensibilisation dans l'accueil sécurité des nouveaux agents / saisonniers.		
Planning de mise en œuvre	**De manière annuelle :** **T4 :** création du support + planification des sessions **T1 :** sessions de sensibilisation avant période de risque **T3 :** rappels en période estivale (pics d'activité) **T4 :** retour d'expérience + mise à jour des consignes		
Indicateurs de suivi	- Nombre de sessions réalisées - Nombre de participants formés (par catégorie) - Nombre de signalements issus des agents / professionnels - Nombre d'incidents/alertes sur chantiers ou sites publics		

AXE 1 – Communiquer et informer	**Action 1.3 : Procédure de signalement et gestion du risque**		
Pilote	**Partenaires**	**Année**	**Montant**
CABBALR	Communes, SPV, apiculteurs, FREDON, GDS	2027	Temps interne
Objectifs opérationnels	Mettre en place une procédure intercommunale unique pour recueillir et traiter les signalements en garantissant la sécurité des personnes.		
Description détaillée de l'action	- Mettre en place un canal de signalement unique (par les SPV). - Définir les informations obligatoires : ◊ Adresse/localisation précise ◊ Hauteur du nid / accessibilité ◊ Niveau de risque (proximité école, voie publique, rucher…) - Mettre en place un circuit de gestion : ◊ Réception du signalement ◊ Décision (surveillance / intervention / mise en sécurité) ◊ Clôture + enregistrement - Prévoir une réponse-type envoyée au déclarant (consignes + délais). - Formaliser les consignes sécurité : ◊ Périmètre à mettre en place ◊ Arrêt d'activité si besoin ◊ Affichage temporaire sur site public		
Planning de mise en œuvre	**2027 :** **T1 :** création procédure + formulaire + consignes + déploiement + communication grand public **T4 :** bilan (délais, volumes, points bloquants)		
Indicateurs de suivi	- Nombre de signalements reçus - Délai moyen de traitement (réception → qualification) - Part des signalements qualifiés "frelon à pattes jaunes" - Part des signalements incomplets - Nombre de mises en sécurité réalisées		

AXE 2 – Capitaliser et bancariser les connaissances	**Action 2.1 : Former les techniciens restauration des milieux pour devenir référents frelon à pattes jaunes au sein de la CABBALR**

Pilote	Partenaires	Année	Montant
CABBALR	FREDON, GDSA	2027	2500€ HT en 2026

Objectifs opérationnels	Disposer de référents techniques capables de reconnaître les situations à risque, d'appuyer la qualification des signalements et d'assurer un relais interne. Doter l'EPCI d'une expertise technique interne. - Sécuriser les choix techniques et environnementaux. - Assurer l'interface entre communes, SPV et partenaires.
Description détaillée de l'action	- Désigner des agents référents (par territoire). - Former sur 1 à 2 jours et sur : ◊ Biologie / cycle saisonnier ◊ Typologie des nids et périodes ◊ Critères d'identification (frelon à pattes jaunes vs espèces proches) ◊ Protocole de sécurité (terrain, EPI, périmètre) ◊ Règles de saisie des données (SIG, base nids/pièges) ◊ Cadre règlementaire - Mettre à disposition une documentation interne (fiches réflexes, check-list). - Une journée de mise à jour est prévue tous les trois ans.
Planning de mise en œuvre	**2027 + tous les 3 ans** **T1 :** sélection des référents + planification **T3 :** formation initiale
Indicateurs de suivi	- Nombre de référents formés - Nombre de signalements qualifiés par les référents - Taux de validation correcte (comparaison signalement/diagnostic)

AXE 2 – Capitaliser et bancariser les connaissances	**Action 2.2 : Mettre en place une base de données SIG intercommunale des nids détruits (géolocalisation par les SPV).**

Pilote	Partenaires	Année	Montant
CABBALR	SPV, apiculteurs, FREDON, GDS	2027 Puis chaque année	Temps interne

Objectifs opérationnels	Centraliser et cartographier l'ensemble des nids signalés et détruits afin d'améliorer le suivi et l'orientation des actions. - Identifier les zones à enjeux. - Appuyer les décisions stratégiques.
Description détaillée de l'action	- Créer une couche SIG dédiée "nids frelon à pattes jaunes". - Définir un modèle de données minimum : ◊ date signalement / date intervention ◊ statut (suspect, confirmé, détruit, non traité) ◊ type (primaire / secondaire) ◊ hauteur / accessibilité/mode d'intervention ◊ lieu (domaine public / privé) ◊ niveau de risque (ERP, voie publique, rucher…) - Mettre en place un protocole de saisie standardisé. - Produire une carte annuelle
Planning de mise en œuvre	**De manière annuelle :** **T1 :** conception base + modèle de saisie **T1/T2 :** mise en production + saisie des premiers cas **T3 :** alimentation continue + contrôles qualité **T4 :** bilan cartographique + analyse annuelle
Indicateurs de suivi	- % de nids enregistrés avec géolocalisation complète

AXE 2 – Capitaliser et bancariser les connaissances	**Action 2.3 : Mettre en place une base de données SIG intercommunale des pièges de printemps**

Pilote	Partenaires	Année	Montant
CABBALR	Communes, apiculteurs, FREDON, GDS	2027 Puis chaque année	Temps interne

Objectifs opérationnels	Tracer et piloter le piégeage de printemps (localisation, durée, suivi) afin de garantir un dispositif encadré et évaluable. - Suivre l'effort de piégeage. - Ajuster le maillage territorial. - Évaluer l'efficacité.
Description détaillée de l'action	- Créer une couche SIG "pièges de printemps". - Définir les informations de suivi : ◊ Localisation ◊ date de pose / date de retrait ◊ type de piège (modèle) ◊ relevés (captures frelon à pattes jaunes / autres) ◊ observations terrain - Mettre en place une fiche de relevé simple (papier ou numérique). - Produire une carte annuelle
Planning de mise en œuvre	**De manière annuelle :** **T1 :** création base + protocole de relevés **T1/T2 :** saisie initiale **T2–T3 :** relevés réguliers **T4 :** analyse annuelle + recommandations
Indicateurs de suivi	- Nombre de pièges géolocalisés - % de pièges avec dates pose/retrait renseignées - Nombre total de relevés effectués

AXE 3 – Contenir et limiter le développement du frelon à pattes jaunes	**Action 3.1 : Organiser le piégeage de printemps et d'automne coordonné et encadré à l'échelle de l'agglomération**

Pilote	Partenaires	Année	Montant
CABBALR	Communes, SPV, apiculteurs, FREDON, GDS	2027 puis chaque année	Temps interne

Objectifs opérationnels	Mettre en œuvre une campagne de piégeage de printemps et d'automne structurée, ciblée et limitée dans le temps, afin de réduire la pression locale. Réduire le nombre de fondatrices et de nids secondaires. - Diminuer la pression sur les ruchers. - Limiter les impacts sur les insectes non-cibles
Description détaillée de l'action	- Définir un protocole de piégeage à l'aide des données des campagnes précédentes : ◊ période (fenêtre de piégeage) ◊ secteurs prioritaires (ruchers, zones à historique) ◊ règles de pose (hauteur, exposition, densité) ◊ durée maximale et conditions d'arrêt
Planning de mise en œuvre	**T1 :** protocole + communication **T1/T2 :** déploiement piégeage (printemps) **T2/T3 :** relevés et suivi **T4 :** bilan + ajustements
Indicateurs de suivi	- Nombre de captures de frelons à pattes jaunes - Nombre de signalements de nids dans les secteurs piégés (comparatif)

AXE 3 – Contenir et limiter le développement du frelon à pattes jaunes	**Action 3.2 : Distribution de pièges**

Pilote	Partenaires	Année	Montant
CABBALR	Communes, SPV, apiculteurs, FREDON, GDS	2027 Puis chaque année	10 000 €HT /an

Objectifs opérationnels	Mettre en œuvre une campagne de piégeage afin de réduire la pression locale.
Description détaillée de l'action	- Distribuer les pièges, les consignes et un kit de suivi. - Organiser la remontée des relevés (outil numérique ou fiches), avec un rendez-vous bilan avec le technicien référent en fin de saison
Planning de mise en œuvre	**T1 :** préparation piège + communication **T1/T2 :** déploiement piégeage (printemps) **T2/T3 :** relevés et suivi **T4 :** bilan + ajustements
Indicateurs de suivi	- Nombre de pièges distribués sur la période - % de pièges suivis avec relevés - Nombre de captures de frelons à pattes jaunes - Nombre de signalements de nids dans les secteurs piégés (comparatif)

AXE 3 – Contenir et limiter le développement du frelon à pattes jaunes	**Action 3.3 : Surveiller et Sécuriser les sites intercommunaux ouverts au public**

Pilote	Partenaires	Année	Montant
CABBALR	Communes, SPV, apiculteurs, FREDON, GDS	2027 puis chaque année	Temps interne

Objectifs opérationnels	Détecter précocement les nids et limiter l'exposition du public et des agents sur les sites intercommunautaires sensibles et les ZAE
Description détaillée de l'action	- Identifier et classer les sites à risque (priorisation). - Former le gestionnaire du site - Mettre en place une surveillance saisonnière : ◊ tournées régulières ◊ check-list de repérage ◊ procédure interne d'alerte - Mettre en place une mise en sécurité immédiate si suspicion (balisage, restriction d'accès).
Planning de mise en œuvre	**T4 :** diagnostic + liste sites prioritaires **T2–T3 :** surveillance (printemps/été) **T4 :** bilan annuel
Indicateurs de suivi	- Nombre de sites diagnostiqués - Nombre de tournées réalisées - Nombre de signalements sur sites intercommunaux - Délai moyen de mise en sécurité

AXE 3 – Contenir et limiter le développement du frelon à pattes jaunes	**Action 3.4 : Vérifier et valider l'utilisation exclusive de produits insecticides compatibles avec la biodiversité.**

Pilote	Partenaires	Année	Montant
CABBALR	Communes, SPV, apiculteurs, FREDON, GDS	2028	Temps interne

Objectifs opérationnels	S'assurer que les pratiques de lutte (notamment lors des destructions) sont compatibles avec la protection de la biodiversité et la réglementation en vigueur.
Description détaillée de l'action	- Normaliser une exigence "compatibilité biodiversité" dans les procédures internes. - Mettre en place une check-list de conformité : ◊ type de produit utilisé ◊ conditions d'utilisation ◊ traçabilité de l'intervention - Exiger un compte-rendu standardisé des interventions (date, lieu, méthode, nombre de billes utilisées). - Créer un cadre technique pour les marchés de fourniture
Planning de mise en œuvre	**T1 :** rédaction exigences + check-list **T2 :** déploiement et intégration dans le suivi **T3 :** contrôles ponctuels en saison **T4 :** bilan et mise à jour des exigences
Indicateurs de suivi	- % d'interventions avec compte-rendu complet - Nombre de non-conformités relevées - Nombre de mises à jour de la procédure

AXE 3 – Contenir et limiter le développement du frelon à pattes jaunes	**Action 3.5 : Travailler en concertation avec les EPCI voisins.**

Pilote	Partenaires	Année	Montant
CABBALR	Communes, SPV, apiculteurs, FREDON, GDS	2027 puis chaque année	Temps interne

Objectifs opérationnels	Améliorer la cohérence et l'efficacité des actions en harmonisant les pratiques et le partage d'informations avec les EPCI voisins
Description détaillée de l'action	- Mettre en place un cadre d'échanges régulier (réunion annuelle minimum). - Harmoniser : ◊ périodes de piégeage ◊ protocole de signalement ◊ suivi SIG (données compatibles) - Partager les retours d'expérience et indicateurs. - Identifier les zones frontalières prioritaires.
Planning de mise en œuvre	**T3 :** prise de contact + cadrage des objectifs **T4 :** première réunion technique + plan d'actions commun **T2-T3 :** échanges en saison (points rapides) **T4 :** bilan partagé + ajustements
Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions/échanges réalisés - Existence d'un protocole harmonisé (oui/non) - Nombre d'actions coordonnées (piégeage, communication…) - Amélioration de la couverture territoriale (zones frontières)

AXE 3 – Contenir et limiter le développement du frelon à pattes jaunes	**Action 3.6 : Explorer et tester des solutions techniques innovantes de détection / suivi.**

Pilote	**Partenaires**	**Année**	**Montant**
CABBALR	Apiculteurs, FREDON, GDS, CEREMA, Universités	A l'opportunité	Non défini
Objectifs opérationnels	Tester et évaluer des solutions techniques ou méthodologiques innovantes pour améliorer la détection, le suivi et la gestion du frelon à pattes jaunes sur le territoire.		
Description détaillée de l'action	1. **Réaliser un état des lieux des besoins et points de blocage** - Identifier les limites rencontrées sur le territoire : ◊ difficulté à localiser les nids secondaires ◊ manque de données homogènes ◊ délais de traitement ◊ difficultés sur certains sites (hauteur, zones boisées, accès) - Définir 2 à 3 priorités d'innovation (ex : détection, suivi, gestion des données) 2. **Repérer des solutions à tester** - Faire une veille technique (retours d'expérience d'autres territoires, solutions existantes). - Sélectionner des solutions testables à petite échelle 3. **Mettre en place un test pilote avec une méthodologie d'évaluation** 4. **Capitaliser et décider**		
Planning de mise en œuvre	**T4 :** état des lieux + définition des priorités + choix des solutions testables **T2 :** lancement du test pilote (printemps) + mise en place du suivi **T2/T3 :** phase de test en conditions réelles + collecte des données **T4 :** bilan du pilote + décision de déploiement l'année suivante		
Indicateurs de suivi	- Nombre de solutions repérées / analysées - Nombre de solutions testées en pilote - Nombre de signalements qualifiés sur zone test (vs période précédente) - Délai moyen observation → qualification (comparatif)		

AXE 4 – Soutenir la filière apicole et les acteurs du territoire	**Action 4.1 : Accompagner les apiculteurs dans la protection des ruchers (muselières, réduction du stress).**

Pilote	**Partenaires**	**Année**	**Montant**
CABBALR	Communes, SPV, apiculteurs, FREDON, GDS	2027 puis chaque année	Temps interne

Objectifs opérationnels	Réduire l'impact du frelon à pattes jaunes sur les ruchers par des mesures de protection et de réduction du stress des colonies.
Description détaillée de l'action	- Créer un réseau des apiculteurs du territoire - Proposer aux communes d'installer les pièges autour des ruchers lors de la campagne d'automne - Organiser la remontée des bilans de piégeages et de destruction de nids réalisés par les apiculteurs - Ajuster les campagnes de piégeage pour la protection des ruchers en fonction des retours des années N-1 - Animer le réseau
Planning de mise en œuvre	**T1 :** appel aux apiculteurs pour créer le réseau **T3 :** suivi des retours apiculteurs en période estivale **T4 :** bilan annuel + mise à jour
Indicateurs de suivi	- Nombre d'apiculteurs informés / touchés - Nombre de ruchers ayant mis en place des mesures de protection - Nombre de remontées terrain (attaques, observations) - Évolution des signalements autour des ruchers

AXE 4 – Soutenir la filière apicole et les acteurs du territoire	**Action 4.2 : Organiser des temps d'échanges annuels entre EPCI, communes, apiculteurs, SPV et partenaires.**

Pilote	Partenaires	Année	Montant
CABBALR	Communes, SPV, apiculteurs, FREDON, GDS	2027 puis chaque année	Temps interne

Objectifs opérationnels	Structurer un rendez-vous annuel pour améliorer la coordination, le partage d'informations et l'ajustement des actions.
Description détaillée de l'action	- Organiser une rencontre annuelle avec : ◊ bilan de l'année (données, cartographie, retours terrain) ◊ points de vigilance et bonnes pratiques ◊ perspectives et ajustements - Prévoir un format utile et opérationnel : ◊ ½ journée (présentation + échanges) ◊ atelier "amélioration des procédures" ◊ diffusion d'un compte-rendu synthétique
Planning de mise en œuvre	**T3–T4 :** organisation (date, contenu, supports) **T4 :** tenue de la rencontre + bilan **T1 année suivante :** intégration des ajustements
Indicateurs de suivi	- Nombre de participants - Nombre de propositions d'amélioration recueillies - Nombre d'ajustements intégrés dans le dispositif - Taux de satisfaction (si questionnaire rapide)

AXE 4 – Soutenir la filière apicole et les acteurs du territoire	**Action 4.3 : Rechercher des financements (Fonds verts, Région, Département) pour pérenniser le dispositif.**

Pilote	Partenaires	Année	Montant
CABBALR	Communes, SPV, apiculteurs, FREDON, GDS	2027 puis chaque année	Temps interne

Objectifs opérationnels	Sécuriser la continuité du dispositif intercommunal par une recherche annuelle de financements et un suivi des opportunités.
Description détaillée de l'action	- Mettre en place une veille sur les appels à projets pertinents. - Formaliser un dossier "dispositif frelon à pattes jaunes" réutilisable : ◊ contexte territorial ◊ actions engagées ◊ résultats et indicateurs ◊ planning prévisionnel - Programmer une revue annuelle des besoins et des opportunités. - Assurer le suivi des dossiers déposés (calendrier, pièces, bilans).
Planning de mise en œuvre	**T1 :** veille et identification des opportunités **T2 :** préparation des dossiers **T3 :** dépôts selon calendriers **T4 :** bilans et consolidation des pièces justificatives
Indicateurs de suivi	- Nombre de dossiers déposés - Nombre de financements obtenus - Taux de réussite des dépôts - Pérennité du dispositif (reconduction annuelle : oui/non)

PLANIFICATION DES ACTIONS

Fiche action n°	2027T1	2027T2	2027T3	2027T4	2028T1	2028T2	2028T3	2028T4
1.1	Conception supports	Campagne printemps	Campagne été	Bilan annuel		Campagne printemps	Campagne été	Bilan annuel
1.2				Création support	Sessions sensibilisation		Rappels estivaux	Retour expérience
1.3	Procédure signalement + déploiement			Bilan procédure				
2.1	Sélection référents		Formation initiale					
2.2	Conception base SIG	Mise en production	Alimentation continue	Analyse annuelle		Alimentation continue	Alimentation continue	Analyse annuelle
2.3	Création base pièges	Relevés réguliers	Relevés réguliers	Analyse annuelle		Relevés réguliers	Relevés réguliers	Analyse annuelle
3.1	Protocole piégeage	Déploiement printemps	Suivi captures	Bilan ajustements		Déploiement printemps	Suivi captures	Bilan ajustements
3.2	Préparation distribution	Distribution	Suivi relevés	Bilan		Distribution	Suivi relevés	Bilan
3.3				Diagnostic sites		Surveillance printemps	Surveillance été	Bilan annuel
3.4					Rédaction exigences	Déploiement suivi	Contrôles ponctuels	Bilan MAJ
3.5			Prise contact	Réunion technique		Échanges saison		Bilan partagé
3.6				Choix solutions testables		Test pilote	Phase test terrain	Bilan décision
4.1	Appel apiculteurs		Suivi retours	Bilan annuel		Suivi retours	Suivi retours	Bilan annuel
4.2			Organisation rencontre	Tenue rencontre	Ajustements			Tenue rencontre
4.3	Veille financements	Préparation dossiers	Dépôts	Bilans				

PREVISION BUDGETAIRE

1. Tableau des coûts par fiche action

Fiche action	Intitulé	Montant indiqué	Type
1.1	Plan de communication annuel	**1 500 € HT / an**	Dépense annuelle
1.2	Sensibilisation des publics à risque	**2 000 € HT / an**	Dépense annuelle
1.3	Procédure signalement	Temps interne	Pas de coût direct
2.1	Formation référents frelon	**2 500 € HT (2026 uniquement)**	Dépense ponctuelle
2.2	Base SIG nids détruits	Temps interne	Pas de coût direct
2.3	Base SIG pièges printemps	Temps interne	Pas de coût direct
3.1	Piégeage coordonné printemps/automne	Temps interne	Pas de coût direct
3.2	Distribution de pièges	**10 000 € HT / an**	Dépense annuelle
3.3	Surveillance sites intercommunaux	Temps interne	Pas de coût direct
3.4	Validation insecticides compatibles	Temps interne	Pas de coût direct
3.5	Concertation EPCI voisins	Temps interne	Pas de coût direct
3.6	Solutions innovantes détection/suivi	Non défini	À estimer

Fiche action	Intitulé	Montant indiqué	Type
4.1	Protection ruchers / réseau apiculteurs	Temps interne	Pas de coût direct
4.2	Temps d'échanges annuels	Temps interne	Pas de coût direct
4.3	Recherche financements	Temps interne	Pas de coût direct